

0850067L
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANDRE TIRAQUEAU
76 RUE DU GAINGALET
85205 FONTENAY LE COMTE CEDEX
Tel : 0251691130

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 7

La commission permanente

Convoquée le : 14/03/2018

Réunie le : 26/03/2018

Sous la présidence de : Anne-Marie Gaertner

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- le code des marchés publics
- la délibération du conseil d'administration du 30/11/2017 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Cordée "Ambition réussite 85 " : la Commission permanente autorise la signature par la Cheffe d'établissement de la convention inter-établissement pour une durée de trois an à partir de l'année scolaire 2017-2018, avec l'École du Louvre, le lycée Rabelais, le lycée Bel-Air, etc. .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	9
Pour :	9
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0